

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE Mercredi 28 mars 2018 à 20 heures

Etaient présents : **ESPANET** Martine, Maire, **OKROGLIC** Dominique, 1ère Adjointe, **DISSET** Jean-Marie, 2^{ème} Adjoint, **JOURDIN** Daniel, 3^{ème} Adjoint, **BARDIN** Régine - **PERROT-BOYER** Nathalie, **RAMEL** Loïc, **SEWERYN** Coralie, **TEISSIER** Anne
Conseillers Municipaux.

Absents : **ADAMEK** Gilles – **BOURRELY** Paul -

Pouvoirs :

TARQUIN Robert pouvoir à **DISSET** Jean-Marie

MANGIAPAN Hubert pouvoir à **PERROT-BOYER** Nathalie

Secrétaire de séance :

Monsieur **DISSET** Jean-Marie.

=====

La séance est déclarée ouverte à 20 h 00, sous la présidence de Martine ESPANET, Maire.

Ordre du jour du Conseil Municipal.

- **Partenariat pour l'accompagnement dans la construction et l'exploitation de deux installations de production d'électricité photovoltaïque sur le territoire de la Commune de Saint-Pons.**

Mme le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux présents qu'il convient ce soir de procéder au choix du développeur dans le cadre du projet de l'installation de deux productions d'électricité photovoltaïque sur le territoire de la Commune de Saint-Pons. A l'issue de ce choix, le partenaire retenu procèdera au lancement de l'étude pour le développement dudit projet.

Mme le Maire rappelle que depuis une dizaine d'années, la Commune a régulièrement été démarchée pour des projets de fermes photovoltaïques, mais aucun des projets présentés n'a été suivi d'étude plus approfondie. Avec le soutien du Pays S.U.D, la municipalité a décidé de lancer en début d'année 2018 un appel à projet pour l'opération susvisée.

M. Daniel **JOURDIN** rappelle que cet appel à projet a été réalisé en collaboration avec Mme Aurélie **CHARTON**, chargée de mission « énergie climat » au Pays S.U.D. selon le calendrier ci-après :

- Publication de l'avis le 24 janvier 2018

- Remise des offres le 19 février 2018 et ouverture des plis : sélection des candidats

- Audition des candidats sélectionnés début mars 2018
- Choix du développeur ce vendredi 28 mars 2018.

Mme le Maire remercie les Conseillers Municipaux qui ont étudié à plusieurs reprises l'analyse des offres et remercie également Mme Aurélie **CHARTON** pour ses interventions.

M. Daniel **JOURDIN** indique que l'analyse qu'il présente ce soir reprend les critères mentionnés dans les règles de consultation de l'appel à projet, à savoir :

- * Capacité à associer la collectivité et la population à la gouvernance du projet à toutes les étapes : **30%**,
- * Capacité à associer la collectivité et la population à la participation financière au projet, notamment pour la collectivité par le mixe loyers fonciers et de parts au capital : **40%**,
- * Valeur technique : **30%**.

Après étude, 4 offres écartées car incomplètes et/ou non crédibles par rapport à l'appel à projet : **AKUO SOLAR – URBA SOLAR – CORSICA SOLE – TERRE et LAC.**

Les 4 autres candidats ont été sélectionnés, il s'agit de **VALOREM – VOLTALIA – QUADRAN et ENERCOOP**. Les représentants de ces 4 dernières entreprises ont été auditionnés en Commission Municipale pour leur permettre de préciser et de défendre leur projet.

M. Daniel **JOURDIN** propose à l'assemblée d'étudier ensemble le tableau d'analyse et de classement des offres des 8 candidats.

Mme Dominique **OKROGLIC** entre en séance à **21h05**.

Après analyses des commentaires réservés à chacun des candidats selon les critères de sélection retenus, il est constaté que le Groupement **Energie Partagée – Enercoop Paca – Sergies** en collaboration avec **Egrega** totalise le plus de points, 17,5 sur 20. L'offre de ce Groupement répond au mieux aux critères de sélection définis dans l'appel à projet.

Valorem et **Voltalia** 16 points – **Quadran** 14.5 points – **Akuo Solar** 14 points – **Urba Solar** avec **Terre et Lac** 13 points et **Corsica Sole** 12 points.

Mme le Maire précise que dans le cadre de la faisabilité de ce projet, ce dernier doit être soumis à l'avis du guichet unique sis en Sous-Préfecture de Forcalquier. Ce dossier sera étudié par les services concernés DDT, ONF, RTM, DREAL, ENEDIS, ABF, DDA.....

Mme le Maire précise également que Mme la Sous-Préfète propose d'accompagner ce projet et propose que le guichet unique se réunisse en Sous-Préfecture de Barcelonnette à partir du 20 avril 2018.

Mme Coralie *SEWERYN* dit que le soutien de la Sous-Préfecture est très intéressant dans le cadre dudit projet et fait savoir que la Région Paca sensible au développement du photovoltaïque est également prête à soutenir la Commune. Mme Coralie *SEWERYN* précise également que la Région Paca est sur le point de mettre en place un « Plan Climat ».

Mme Dominique *OKROGLIC* confirme que ces soutiens sont importants et permettront de nous aider en cas de difficultés rencontrées avec une administration, dans le cadre dudit projet.

Mme le Maire précise qu'elle a rencontré dernièrement Mme *PAQUET* propriétaire du Parc résidentiel du Loup Blanc pour l'informer du projet d'implanter une ferme photovoltaïque à proximité de sa propriété.

M. Jean-Marie *DISSET* reconnaît ne pas avoir été disponible pour le suivi de dossier, mais est admiratif du travail qui a été effectué. Il demande cependant, si un comité de pilotage va être constitué pour le suivi de l'opération ?

Mme Coralie *SEWERYN* dit que Mme le Maire va représenter la Commune auprès du Développeur et que les informations seront rapportées au fur et à mesure au Conseil Municipal.

Des décisions devront être prises dans les prochains mois, il est donc convenu de créer une commission municipale spécifique pour le suivi dudit dossier.

Il est par ailleurs souligné qu'il serait souhaitable que les Conseillers Municipaux qui ont activement participé au montage de l'appel à projet et à l'étude des offres des candidats continuent à s'impliquer dans ce dossier.

Après exposé et en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide

- **de choisir** le développeur « *Groupement Energie Partagée – Enercoop Paca – Sergies* » dans le cadre de la poursuite du projet de développement de 2 installations photovoltaïques sur le territoire de la Commune de Saint-Pons.
- **de dire** que les conditions d'un partenariat constructif sont réunies afin de mener à bien ce projet,
- **de proposer** de créer une commission municipale spécifique pour le suivi de ce projet,
- **d'autoriser** Mme le Maire à signer tout document afférent à l'étude, pour l'implantation des 2 zones de production d'électricité photovoltaïque sur le territoire de la Commune.

La séance du Conseil Municipal est déclarée close à **22h.**

Le Maire,

Martine **ESPANET**